

LEGENDE :

- PF : Porte fenêtre
FAV : Fenêtre allège vitrée
FAP : Fenêtre allège pleine
VR : Volet roulant
GC : Garde corps
PV: Pare vue
EP : Eau pluviale
NEP : Naissance eau pluviale
R : Réfrigérateur
LL : Lave linge
LV : Lave vaisselle
C : Cuisson
Tri : Tri sélectif
LC : Linéaire complémentaire
RP : Robinet de puisage

 Placard

 Tableau électrique

 Radiateur

 Sèche-serviette

 Soffite et faux plafond

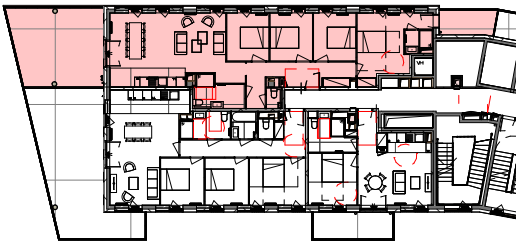
 Eclairage extérieur



SCCV POISSY
EUROPE



Hall D
Allée Rouget de Lisle



5 ème étage

APPARTEMENT - 4 Pièces

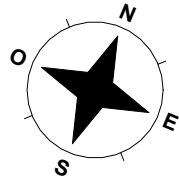
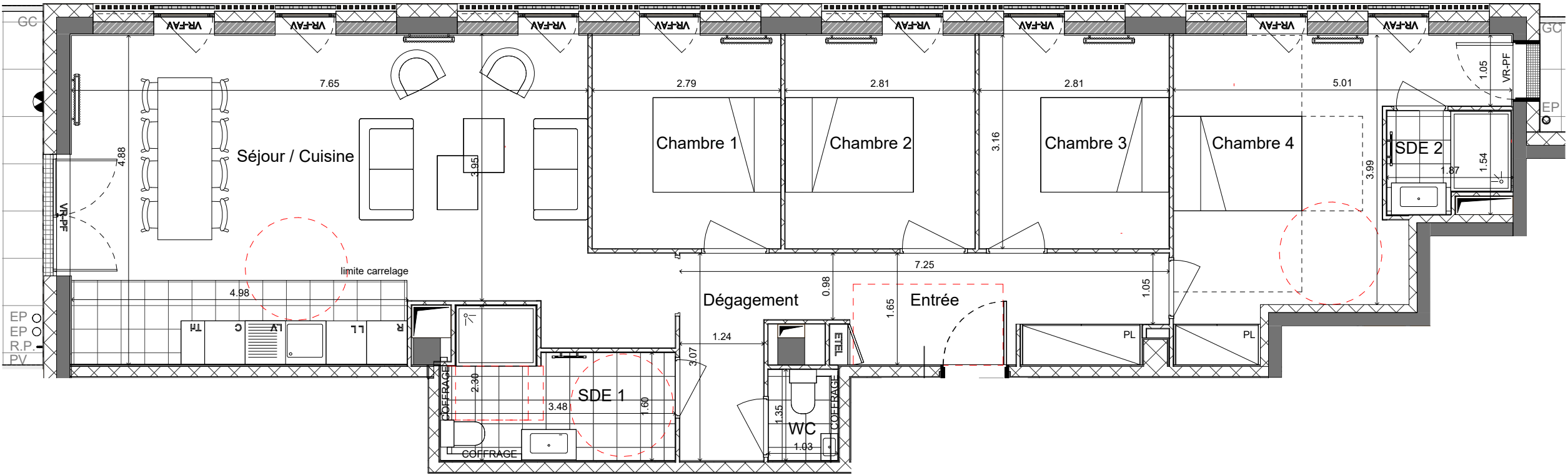
Logement	Bâtiment	Etage
53	D	R+5

Chambre 1	9.1 m ²
Chambre 2	9.1 m ²
Chambre 3	9.1 m ²
Chambre 4	16.4 m ²
Dégagement	5.1 m ²
Entrée	7.7 m ²
SDE 1	6.3 m ²
SDE 2	2.5 m ²
Séjour / Cuisine	38.2 m ²
WC	1.3 m ²

Surface Totale Habitable	104.9 m ²
Balcon 1	31.2 m ²
Balcon 2	6.1 m ²
Surface Totale Extérieure	37.3 m ²
Surface Totale Privative	142.2 m ²

Indice :0 Modifié le :

Date : 25/06/26 Echelle : 1:70



Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle et l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicative. Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~13 cm pour les terrasses à RDC, de ~15 cm pour les balcons et de 25cm pour les terrasses et loggia étanchées.

LEGENDE :

PF : Porte fenêtre

FAV : Fenêtre allège vitrée

FAP : Fenêtre allège pleine

VR : Volet roulant

GC : Garde corps

PV: Pare vue

EP : Eau pluviale

R : Réfrigérateur

LL : Lave linge

LV : Lave vaisselle

C : Cuisson

Tri : Tri sélectif

LC : Linéaire complémentaire

RP : Robinet de puisage

Placard

Tableau électrique

Radiateur

Sèche-serviette

Soffite et faux plafond

Eclairage extérieur



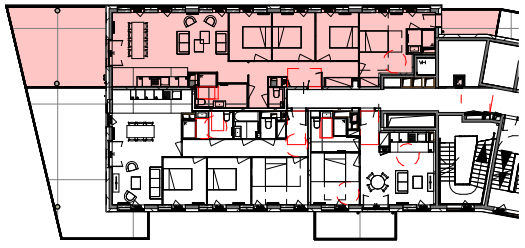
SCCV POISSY

EUROPE



Hall D

Allée Rouget de Lisle



5 ème étage

APPARTEMENT - 5 Pièces

Logement	Bâtiment	Etage
53-EXT	D	R+5

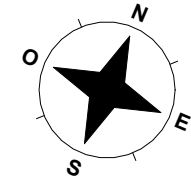
Chambre 1	9.1 m ²
Chambre 2	9.1 m ²
Chambre 3	9.1 m ²
Chambre 4	16.4 m ²
Dégagement	5.1 m ²
Entrée	7.7 m ²
SDE 1	6.3 m ²
SDE 2	2.5 m ²
Séjour / Cuisine	38.2 m ²
WC	1.3 m ²
Surface Totale Habitable	104.9 m ²
Balcon 1	31.2 m ²
Balcon 2	6.1 m ²
Surface Totale Extérieure	37.3 m ²
Surface Totale Privative	142.2 m ²

Indice :0

Modifié le :

Date : 25/06/26

Echelle : 1:100



Le mobilier et l'électroménager (R, LL, LV, C, TS, LC) ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La végétation est non contractuelle et l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicative. Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~13 cm pour les terrasses à RDC, de ~15 cm pour les balcons et de 25cm pour les terrasses et loggia étanchées.